Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181207-0000019747-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 10/12/2018

Réception par le Préfet : 10/12/2018

Publication: 14/12/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2018-5-10-1 **Séance du** vendredi 7 décembre 2018

APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISÉES (PDALHPD) 2018 - 2023

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

- M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
- M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
- M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
- M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
- M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
- M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
- VU la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,
- VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

- VU le décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif au Plans départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées,
- VU l'arrêté de composition du Comité Responsable en date du 26 juin 2018,
- VU l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 18 octobre 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 9 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à l'approbation du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2023, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimié

ANNEXE A

- Approuve le Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 joint à la présente délibération.
- Autorise la Présidente à signer le Plan avec le Préfet.